



Convocation a visite médicale

Par **papapa**, le **22/11/2010** à **18:17**

Bonjour,

Suite à une suspension de 5 mois de mon permis pour excès de vitesse, j'ai reçu ma convocation à la visite médicale le 15 décembre au Havre. Jusque là, pas de problème, sauf qu'ils me demandent de passer dans un labo pour effectuer une analyse d'urine (sucre et albumine) en précisant bien :

"ces analyses doivent êtres datées de moins d'un mois".

Alors les problèmes sont les suivants :

- 1/ aucune liste de médecins agréés ne m'a été adressé, puis-je allé voir n'importe lequel ?
- 2/ Dois je acheter un tube ou ils me le donne sur place ?

J'aimerais préciser que je me suis rendu à la mairie suite aux dires d'un proche qui m'affirmait que je pouvais récupéré une demande de visite médicale (ce que je n'ai plus besoin puisqu'ils m'en ont envoyé une). Mais dans ce dossier, il y figure une liste je cite : "liste de médecins de villes agréés chargés d'apprécier l'aptitude physique des conducteurs le département de la Seine Maritime". Il y figure un certains nombre de médecins dans les arrondissements de Rouen, du Havre et de Dieppe.

C'est bien cela la fameuse liste que je n'ai pas reçu par la sous préfecture ?

Papapa.

Par **Tisuisse**, le **22/11/2010** à **22:57**

Bonjour,

OUI.

Par **papapa**, le **25/11/2010** à **21:45**

Merci beaucoup !

Bonne continuation.